

DOMAINE PUBLIC DP

JAA 1002 Lausanne

Annouer les rectifications d'adresses

23 mars 2001 - n° 1467
Hebdomadaire romand
Trente-huitième année

Les sondages à l'épreuve de la démocratie

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES à Paris et le vote suisse sur l'initiative «Oui à l'Europe» ont révélé, dans un contexte contrasté, le rôle nouveau des sondages.

Jusqu'ici, c'est avant tout leur fiabilité qui était mise en cause. A quoi, traditionnellement, il était répondu qu'un sondage n'est jamais qu'un instantané, une photographie d'opinion datée. Toute projection sur le futur, celui de la votation, est un autre exercice, à risque. Les paramètres pouvant changer, comme pour la météo prédite plusieurs mois à l'avance. Or la vraie question qu'il faut poser n'est pas celle de la fiabilité prévisionnelle, mais celle plus subtile des interférences entre les médias, les sondages et les états-majors des partis politiques.

A Paris l'an dernier, les sondages ont démontré (mais était-ce une révélation?) que Jean Tiberi n'était pas en mesure de gagner les élections et que Philippe Seguin (mais était-ce un scoop vu sa stature nationale?) était le plus représentatif des successeurs papables. Sur la base de cette étude de marché, l'état-major a pris sa décision. En Suisse, les premiers sondages sur les initiatives populaires font apparaître des réponses en général favorables. On n'a pas oublié les résultats extrêmement positifs pour le référendum constructif qui s'est

écrasé ensuite en votation populaire. Or, sur les sujets d'importance, les sondages sont élevés par les médias, grands acheteurs de ces produits, au niveau d'événements. Par nature les médias consomment, créent, fabriquent l'événement. Ainsi les premiers sondages qui donnaient un 50-50 pour l'initiative «Oui à l'Europe» sont devenus, dans les médias romands, un fait politique. Immédiatement les responsables des partis, jusque-là réservés, ont changé de ton. Du vote blanc, ils ont passé au oui enthousiaste. Sans «l'événement» des premiers sondages ni l'assemblée des délégués du

PDC, voire celle du Parti radical n'aurait eu la même tonalité. Ces congrès, à leur tour, ont été haussés au niveau d'événements. Ils

l'étaient en partie par mise en boucle réussie.

La question de savoir si le sondage influence le citoyen, le pous-

sant à suivre le vent favorable ou à y résister, n'est donc pas la bonne. Ce qu'il faut détecter, c'est, très en amont, le rôle qu'ils jouent, en tant que prétendus événements médiatisés, sur les responsables politiques, faiseurs et suiveurs d'opinion. Que le résultat des votes populaires nous plaise ou nous déplaise, la confrontation finale avec la décision des citoyens est un exercice de santé démocratique.

AG

Que le résultat des votes populaires nous plaise ou nous déplaise, la confrontation finale avec la décision des citoyens est un exercice de santé démocratique

Le trompe l'œil des futures bilatérales

On va discuter avec nos voisins européens. Après l'échec de l'initiative «Oui à l'Europe», cette nouvelle réjouit le Conseil fédéral. Qu'il en profite. Car la Suisse n'est pas en position de force.

AU SOIR DU 4 mars, les commentateurs ont trop vite enterré la perspective à moyen terme d'une adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Les difficultés auxquelles notre pays va être confronté dans son désir de négocier son rapprochement à petits pas, à la carte, ne vont pas tarder à montrer les limites de cette approche.

Le Conseil des Etats, par son refus d'opposer un contre-projet informel à l'initiative «Oui à l'Europe», a imposé une votation malheureuse qui a plus contribué à brouiller le débat européen qu'à le clarifier. En réalité, la majorité des sénateurs ne soutient pas l'objectif d'adhésion du Conseil fédéral. Elle continue de croire à la pertinence d'une stratégie laissant toutes les options ouvertes. Pour contrer ce qu'elle considère comme une obsession gouvernementale, sa commission de politique extérieure veut maintenant se lancer dans l'étude des avantages et des inconvénients de chacune de ces options. Or point n'est besoin de telles études pour observer maintenant déjà que le chemin des bilatérales se révèle parsemé d'embûches et sans issue.

Bruxelles dicte le calendrier

Le Conseil fédéral peut bien se réjouir de voir Bruxelles accepter de discuter de la participation helvétique aux accords de Dublin et Schengen. Il ne s'agit que d'entretiens exploratoires. Par contre l'Union européenne entend bien démarrer immédiatement des négociations formelles sur la fraude douanière et des discussions sur l'imposition des intérêts de l'épargne. La stratégie des négociations parallèles et équilibrées est bien terminée. La chose est dite de manière plus polie que ne l'avait fait le commissaire Patton. Mais ni l'offre faite à la Suisse de participer au programme Eurostat – le programme statistique européen – et à l'Agence européenne de l'environnement, ni le possible accord de libre-échange sur les produits agricoles transformés ne doivent faire illusion. Désormais c'est Bruxelles qui dicte le rythme et l'agenda. Et sans concessions substantielles sur les dossiers prioritaires pour l'Union – fraude et secret bancaire –, Berne ne peut espérer faire avancer ses

pions. Par ailleurs la volonté helvétique de collaborer en matière policière et judiciaire va singulièrement tiédir. En effet, cette collaboration implique l'acceptation non seulement de l'accord de Schengen mais également de la jurisprudence européenne élaborée depuis lors, ainsi que les développements futurs au sujet desquels nous n'aurons rien à dire.

Soumission helvétique

La voie bilatérale se révélera donc bien ardue, tout autre que se l'imaginent les partisans d'une approche sélective de la coopération européenne, fondée d'abord sur les seuls intérêts sectoriels de la Suisse. Cette dernière se positionne en demanderesse soumise de plus en plus fortement aux pressions de sa puissante voisine. Une étrange manière de défendre son indépendance. jd

Médias

POUR MÉMOIRE, L'INTERVIEW de deux libéraux romands (Jacques-Simon Eggly et Rémy Scheurer) par *Le Temps* au sujet de leurs relations avec l'UDC. A retenir ces phrases de M. Rémy Scheurer : «Nous ne devons pas nous tromper d'adversaire. Celui-ci est à gauche, et l'UDC manifestement n'est pas à gauche». Quelle perspicacité!

LA LUTTE POUR la troisième place en matière de tirage fait rage. La *Berner Zeitung* croyait l'avoir obtenue en absorbant la presse de l'Oberland bernois. Cela ne durera peut-être pas vu la coopération qui se prépare pour le début de l'année prochaine entre Berne et Zurich. La *Mittelland Zeitung* sera le produit de la coopération de quatre éditeurs et concernera huit titres qui probablement subsisteront mais dont certains seront valorisés. Le quotidien fribourgeois *Freiburger Nachrichten*, qui collabore avec la *Solothurer Zeitung* aura un problème à résoudre. cfp

Priorité à l'intégration

Faut-il ou non réduire la durée des prestations de l'assurance chômage? Sur ce sujet, les partenaires sociaux s'affrontent.

L'ASSURANCE CHÔMAGE VISE à fournir un soutien financier temporaire aux personnes qui ont perdu leur emploi. Mais le niveau et la durée des prestations ne doivent pas inciter les bénéficiaires à renoncer à travailler. La recherche de ce délicat équilibre n'est pas chose facile et suscite des batailles d'experts. La révision annoncée de la Loi fédérale sur l'assurance chômage ne fait pas exception. Deux études récentes aboutissent à des conclusions divergentes quant à l'impact de la durée des prestations sur l'incitation à réintégrer le marché de l'emploi et leurs coûts.

Georges Sheldon, professeur à l'Université de Bâle, préconise depuis toujours une réduction drastique de cette durée, condition indispensable selon lui de la réduction du taux de chômage. Dans sa dernière analyse économétrique, il évalue à 33% (1,25 milliard de francs) le coût supplémentaire pour l'assurance chômage en 1998 dû à la

prolongation de la durée des prestations. Deux tiers de ce coût seraient directement imputables au changement de comportement des chômeurs induit par cette prolongation: le chômeur, sachant qu'il bénéficie d'un nombre d'indemnités durant deux ans (520 jours), ne serait pas pressé de retrouver un emploi.

Le Bureau pour les études sociales et du marché du travail (BASS), mandaté par le Secrétariat à l'économie, décèle également un tel effet mais ne le chiffre pas. Il évalue à 15% seulement le coût supplémentaire engendré par la durée prolongée des prestations.

Dans un contexte de forte baisse du taux de chômage, voire d'assèchement du marché du travail, le Conseil fédéral propose de réduire la durée des indemnités de 520 à 400 jours, sauf pour les chômeurs à quatre ans au plus de l'âge de la retraite. Il vise par là à assurer le financement à long terme de l'assurance chômage.

Il faut mettre ce projet en perspective. Entre 1991 et 1997, la durée des indemnités a passé de 250 à 520 jours. Durant cette période, le législateur a durci les exigences relatives à la définition d'un «emploi convenable» imposé au chômeur tout en favorisant le développement des programmes de placement, d'occupation, de recyclage et de formation.

Plutôt que de se cristalliser sur la durée des indemnités – les syndicats et la gauche dénoncent un démantèlement et les milieux patronaux et l'UDC préconisent une réduction plus forte encore –, le débat doit porter prioritairement sur les mesures de réintégration dans le marché du travail. Notamment les mesures en faveur des chômeurs de longue durée, difficilement plaçables, et dont la prolongation de la durée des indemnités ne résoud pas le problème. A cet égard, la ville de Zurich développe une politique qui pourrait servir d'exemple. *jd*

IMPÔT SUR LES GAINS MOBILIERS

Une position immorale

IL FAUT LE rappeler: l'imposition des gains mobiliers ne représente pas au premier chef la recherche d'une nouvelle recette, encore qu'elle ne soit pas négligeable comme le prouve l'exemple des États-Unis, mais elle traduit un souci d'égalité de traitement. Car cette égalité exige que tous les revenus, quelle que soit leur origine, soient imposables. C'est la conclusion à laquelle était arrivée la commission d'experts mise en place par M. Villiger lui-même (Commission Benisch). Elle estimait que les difficultés administratives d'application n'étaient pas une raison suffisante pour renoncer à un principe de base.

Rien à tirer du débat au Conseil national, la droite ayant recuit ses arguments ordinaires, dont notamment l'éternel «ne pas nuire à la place financière suisse». Mais il en est un, qui, quoique rebattu, est insupportable. Il

s'énonce ainsi. Les gros possesseurs de fortune mobilière trouveront de toute façon les moyens d'échapper à cet impôt qui, en fin de compte, ne frappera que les petits et moyens boursicoteurs. Mais pourquoi donc et comment les plus riches seraient-ils, par roublardise ou par fraude, au-dessus ou à côté des lois? Que cette «vérité» puisse servir d'argument, sans réaction du conseiller fédéral responsable, est confondant et politiquement immoral.

Un dernier rappel. Celui qui, de façon répétée en recourant à un professionnel ou de sa propre initiative, procède à des opérations boursières significatives peut voir ses gains imposés au titre d'un revenu professionnel. L'actuelle jurisprudence du Tribunal fédéral l'autorise déjà. Mais fait défaut et la volonté politique d'appliquer cette règle et les moyens donnés à l'administration pour en être l'exécutant. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (*fb*)

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*kg*)

Denis Müller

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Le Débat: Rudolf Rechsteiner

Composition et maquette:

Géraldine Savary

Responsable administratif:

Marco Danesi

Impression:

Imprimerie Ruckstuhl SA,
Renens

Abonnement annuel: 100 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

L'Internet et le politiquement correct

Est-il judicieux qu'un hébergeur ferme un site qui véhicule des idées d'extrême-droite? C'est la question qui se pose, en marge de l'organisation de la Gay Pride, à Sion.

RIEN N'OBLIGEAIT LE journal valaisan *Le Nouvelliste* à publier une annonce homophobe. Mais fallait-il vraiment que le site de RomanDit soit fermé par son hébergeur? En fait c'est l'arroseur arrosé: la polémique ne porte plus guère sur la Gay Pride prévue pour le 7 juillet prochain à Sion mais sur l'annonce outrancière publiée par *Le Nouvelliste* à l'initiative de l'association RomanDit (organisation d'extrême droite chrétienne). Elle a involontairement provoqué une prise de conscience assez générale, en Valais et ailleurs, sur les dangers de l'intolérance. Les animatrices et animateurs des mouvements de défense des gays et des lesbiennes, ou plus généralement des droits de la personne, ne pouvaient rêver mieux; et c'est à juste titre qu'ils ont préféré une riposte politique et médiatique à une aléatoire démarche juridique contre RomanDit ou contre l'éditeur du journal.

Dans ce cadre, la fermeture (forcément provisoire, le temps de trouver un nouvel hébergeur) du site Internet romandit.ch a été applaudie un peu comme, dans un théâtre de Guignol, le retour du bâton. Mais les conditions dans lesquelles elle est intervenue devraient inquiéter celles et ceux qui sont attachés à la liberté d'expression (et qui savent qu'il n'y a pas que l'Etat qui est susceptible de la menacer).

Simple caprice d'hébergeur?

C'est l'opérateur chez qui le site était hébergé qui a unilatéralement retiré la prise, en quelque sorte. Il avait été interpellé vigoureusement par un gay d'Avignon, raconte le site gayromandie.ch qui, pour sa part, souligne bien le danger d'empêcher RomanDit de s'exprimer ouvertement. On se met à la place de l'hébergeur: sa profession de foi vertueusement indignée faisant le lien avec des sites xénophobes ou pornographiques lui évite aussi une campagne de mailings et une détérioration de son image de marque.

On a envie de dire: bravo les militants d'avoir su frapper au bon endroit. Comme utilisateur de l'Internet,

on est plus perplexe: ainsi votre site peut être fermé d'une minute à l'autre, par simple caprice de l'hébergeur? Transposez cela au bail pour d'hypothétiques locaux de RomanDit, voire à son approvisionnement en électricité... Imaginez surtout que ce qui arrive à cette association peut arriver demain à un site outrancièrement anticlérical, par exemple, voire à un site gay. La liberté d'expression est celle de consommer, mais aussi de produire des points de vue par définition odieux pour la majorité, qu'elle soit silencieuse ou politiquement correcte.

On dira: cela concerne le contrat entre RomanDit et son hébergeur, et il y en a bien d'autres sur le marché. En réalité, même s'il y a violation du contrat, la procédure à mener pour la sanctionner (lourde) et la réparation potentielle (insignifiante) ne sont guère appropriées. Et la plupart des hébergeurs se couvrent, dans leurs conditions générales, par des clauses discrétionnaires rédigées en termes vagues.

Accepter que naissent les conflits

Un bistrot n'a pas le droit de refuser de servir des clients pour des raisons discriminatoires. Pour l'Internet comme d'ailleurs pour la télévision par câble (on se souvient de cet opérateur alémanique qui avait retiré la BBC de son offre en représailles contre l'émission «La Suisse et l'or des nazis», dont nous avons parlé dans *Domaine Public* n° 1308), on peut se demander si, dans la vision européenne du service public, il ne devient pas nécessaire de mieux garantir l'exercice effectif des libertés dans l'utilisation des moyens modernes de communication.

L'alternative, c'est d'accepter joyeusement le conflit que notre société anesthésiée tend à évacuer. Vivent les pressions et autres boycotts, et que les minorités sachent se donner les moyens vigoureux d'exister; dans le temps c'était la Maison du peuple, aujourd'hui ce serait un serveur propre pour les libertaires de gauche ou, bien sûr, l'extrême droite chrétienne. Une société à l'américaine, en somme... fb

Invasion américaine

Y a-t-il un appauvrissement de l'offre cinématographique française?

LENTEMENT, INSIDIEUSEMENT, LA diversité de l'offre cinématographique diminue en Suisse romande. Certes nous n'en sommes pas encore à la situation de l'Europe du Nord où Hollywood a un quasi-monopole. Déjà en Suisse alémanique, le choix est nettement plus réduit que de ce côté-ci de la Sarine. A Zurich, le programme des films comprend 69 lignes contre... 74 à Genève et 33 à Lausanne! Nous parlons de lignes, car le même film peut se jouer dans plusieurs salles et une salle peut afficher plusieurs films. Les propositions sont donc nettement plus grandes dans les deux grandes villes romandes compte tenu de leur population, surtout à Genève.

Idem pour les programmes. La force du cinéma d'Outre-Jura, une tradition cinéphilique ancienne, assure une offre assez diversifiée en Suisse romande. N'oublions pas que la figure intellectuelle du critique de cinéma très largement issue de la tradition française trouva de nombreux relais en Suisse romande sous l'autorité symbolique et tutélaire de Freddy Buache qui contribua à former le goût de nos amateurs de salles obscures.

Il n'en va pas de même dans les pays de tradition anglo-saxonne ou germanique. La tradition critique y est moins marquée. Le marketing et la promotion règnent en maître. Un coup d'œil sur les programmes des cinémas de Zurich révèle d'ailleurs une grande pauvreté de l'offre avec une domination écrasante du cinéma hollywoodien avec près de 70% des films à l'affiche alors que cette proportion est d'environ 55% au bord du Léman.

Mais la situation dans les villes romandes et surtout à Lausanne tend à se dégrader peu à peu. Métrociné, le principal exploitant a été revendu à la société Europlex. Dans la capitale vaudoise, cette compagnie va fermer fin mai, faute de rentabilité, les deux salles historiques de cinéma «d'art et d'essai». Un nouveau complexe de six salles tenues par un concurrent va ouvrir fin août dans une proche banlieue entre lignes de chemin de fer, abattoirs et patinoire. On nous promet une programmation qui ne sera pas uniquement basée sur les *blockbuster*, autrement dit les films américains à gros budget et, pas toujours heureusement, gros succès.

Pour la première fois, une campagne de promotion est orchestrée dans nos cinémas autour des Oscars qui seront remis à Hollywood le 25 mars. Des films favoris, *Erin Brockovich* et *Gladiator*, font l'objet d'une nouvelle sortie. Les distributeurs supposent donc que les cérémonies d'auto-promotion de l'industrie du spectacle californienne vont influencer le spectateur d'ici. Ce sera peut-être le cas; après tout, chacun conduit ses stratégies commerciales comme il l'entend.

Mais il se trouve que le cinéma français, sur le modèle des Oscars de Hollywood a créé les Césars il y a une vingtaine d'années. Leur retransmission télévisée est largement suivie en Suisse romande. Les artistes récompensés sont bien connus du public. Les films primés font l'objet d'une promotion abondante sur les chaînes françaises et donc par ricochet en Suisse romande et ressortent généralement dans les salles de nos voisins, mais pas dans les nôtres. Il se-

rait d'ailleurs assez aisé de faire une liste des films français abondamment médiatisés lors de leur sortie hexagonale, attendus avec intérêt par les cinéphiles romands et jamais diffusés ici.

Les professionnels, distributeurs et exploitants, privilégient donc clairement le cinéma américain. C'est le souhait du public à qui de toute manière on ne laisse guère le choix. Tout ça c'est du cinéma direz-vous, de la distraction, ce n'est pas très important. A la fin de la Seconde guerre mondiale, avant même le plan Marshall, les États-Unis ont signé des accords très contraignants avec la plupart des pays d'Europe, obligeant les distributeurs à acheter et à diffuser leurs films. Ces faits sont mal connus. Nos amis américains voyaient loin. Nous adorons le cinéma américain. Il fait partie de nos mythes et de notre histoire. Mais ne soyons pas dupes. La fin de la diversité des images serait aussi une menace sur nos libertés. jg

HOMMAGE À LAURENT PAULI

Un homme de conviction

JUILLET 1929, LAURENT Pauli reçoit des mains d'Auguste Lalive, le directeur socialiste du gymnase de la Chaux-de-Fonds, son certificat de Maturité. Il monte au Poly de Zurich où il conquerra son titre de docteur es-mathématiques. Nommé au gymnase de Neuchâtel, il ne tarde pas à en devenir le directeur.

Quelles nourritures, en mathématiques notamment, donner à la jeunesse estudiantine? C'est alors au début des années soixante qu'on trouve Pauli à Royaumont puis à Zagreb. Il y est invité avec d'autres collègues mathématiciens, venus des quatre coins de l'Europe, par l'OCDE. Il entend Dieudonné s'écrier «A bas Euclide». Il apprend surtout à rédiger le programme de ce qu'on a appelé «la math moderne».

A programmes nouveaux, pédagogie nouvelle. Pauli élabore un cours de psycho-pédagogie de la math. Il se nourrit de Piaget dont il a lu *La genèse du nombre chez l'enfant*. Il s'inspire aussi des *Soixante-six blocs* de Mina Au-

demars et de Louise Lafendel. Son cours, il le professe d'abord à l'école normale de Neuchâtel. Piaget, informé, s'en réjouit. Enfin un pédagogue pour s'inspirer de son constructivisme psychologique et épistémologique. Il invite Pauli à Genève. Bientôt ce dernier prendra avec Piaget la co-direction de l'Institut des sciences de l'éducation. Puis, en accueillant Michael Huberman venu des Etats-Unis via l'UNESCO, il contribuera au lancement de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Pauli y occupera la chair de pédagogie générale.

Entré en retraite en 1976, il ne fait plus guère parler de lui. Il travaille néanmoins de manière humble et modeste. Il instruit des ouvriers étrangers, des réfugiés aussi. Il leur apprend le français et les initie aux rudiments du calcul. L'Université de Neuchâtel le fait Docteur honoris causa en 1996.

Laurent Pauli, un bâtisseur, un réformateur, un réalisateur, un homme d'école, un vrai. Samuel Roller

La loi garantit le service public

Rudolf Rechsteiner, conseiller national socialiste, Bâle

Les référendaires contre la LME font une erreur d'appréciation, affirme Rudolf Rechsteiner.

DANS TOUS LES pays de l'Union européenne, le libre accès au réseau est devenu réalité; 70 % des consommateurs peuvent déjà choisir leur fournisseur et en 2005 tous pourront le faire. L'ouverture du marché va bon train en Suisse également. Nombre de gros consommateurs ont changé de fournisseurs ou ont exigé d'eux des conditions de prix équivalentes à celles du marché de gros. Seuls les petits consommateurs – les ménages et les petites entreprises – paient encore les tarifs dictés par le monopole.

Les référendaires commettent une erreur d'appréciation en croyant que le rejet de la Loi sur le marché de l'électricité (LME) empêchera l'ouverture du marché. En cas de refus de la LME, c'est la commission des cartels qui imposera la libéralisation, mais cette fois sans mesures d'accompagnement. La Loi sur les cartels est explicite à cet égard. Nous ne pouvons ignorer l'impact de la politique européenne dans ce secteur, pas plus que les mesures de rétorsion qui nous frapperont si nous envisageons de fermer nos frontières aux fournisseurs étrangers tout en continuant à vendre de l'électricité en Europe.

Eric Decarro, le président du Syndicat suisse des services publics, a parfaitement raison quand il souligne la contradiction entre les exigences écologiques et sociales d'une part et le libre marché d'autre part. C'est bien pourquoi la LME est nécessaire: parce qu'elle introduit une régulation dans un secteur qui aujourd'hui se développe de manière sauvage, parce qu'elle édicte des règles du jeu en faveur de la protection des petits consommateurs, des salariés et du service public. Le Parlement a introduit dans la loi de nombreuses dispositions dans ce sens (voir encadré).

Seule la LME garantit l'accès non discriminatoire de tous au réseau. Il s'agit d'une loi de «reréglementation», car une libéralisation sauvage sans mesures d'ac-

compagnement serait fatale pour l'électricité d'origine hydraulique et les petits consommateurs.

Il existe aujourd'hui déjà toute une série d'alternatives prometteuses sur le marché de l'électricité: l'électricité éolienne, le couplage chaleur-force et, dans quelques années, l'électricité solaire à un prix abordable. Ces alternatives ne pourront se développer qu'avec le libre accès aux réseaux. L'ouverture du marché est une condition technique qui doit permettre la vente de la production électrique. Il est insensé d'exiger que toutes les installations éoliennes, solaires, hydrauliques et de chaleur-force soient en mains publiques. Par contre la propriété collective, voire l'étatisation des réseaux se justifie dès lors qu'il s'agit d'un monopole naturel.

Le seul intérêt que je puisse trouver à ce référendum, c'est de contraindre le Conseil fédéral à préciser clairement ses intentions pour ce qui est du service public et de l'ordonnance qui doit concrétiser la loi. En effet, le sens de nombreuses dispositions législatives dépendra de la qualité de l'application.

Par contre, si la loi est rejetée en votation populaire, la situation deviendra dif-

ficile. La libéralisation se poursuivra rapidement, sans qu'on puisse imaginer l'édiction d'une nouvelle loi plus satisfaisante. En tireront profit les propriétaires (privés) du réseau à haute tension (Atel, EG Laufenburg, Axpo) et les exploitants de centrales nucléaires qui continueront de tenir à leur merci les petits consommateurs captifs. Ces acteurs feront tout pour empêcher l'adoption d'une nouvelle loi, eux qui ont combattu la création d'une société nationale pour l'exploitation du réseau et toutes les mesures garantissant le service public. En l'absence d'une telle société, les propriétaires du réseau à haute tension pourront perpétuer leur monopole et s'enrichir en fixant unilatéralement les prix du transport. De nombreux consommateurs en ont assez des barons de l'électricité qui essuient de lourdes pertes à la suite d'investissements dans l'énergie nucléaire. Ce n'est pas un hasard si les organisations de protection de l'environnement se sont prononcées en faveur de la LME.

Il serait tragique que la régulation ancree dans la LME soit rejetée à cause d'une opposition syndicale de nature avant tout idéologique et fort éloignée de la réalité. ■

Les garde-fous de la LME

- Obligation d'assurer la sécurité de l'approvisionnement de tous les usagers (art.10.1/11.2/32)
- Mandats de prestations attribués par les cantons (art.11.1/11.3)
- Transparence et publication des coûts (art.6.1/6.3/6.6/7.1/10.3)
- Surveillance des prix et commission d'arbitrage indépendante (art.15/16/17)
- Interdiction de la rente de monopole (art.6.1/6.2)
- Obligation de raccorder des consommateurs même en-dehors de l'aire de desserte du distributeur (art.11)
- Prix du transport égal pour tous les usagers d'un réseau, indépendamment de la distance (art.6.4)
- Marquage distinctif pour la provenance et le mode de production de l'électricité (art.12)
- Gratuité pendant 10 ans du transport de l'électricité produite par les petites centrales hydrauliques (art.29)
- Prix garanti d'environ 16ct/kWh pour l'électricité produite à partir de sources renouvelables et d'installations chaleur-force (art.7 de la loi sur l'énergie)
- Possibilité pour les exploitants de centrales hydroélectriques d'obtenir des prêts de la Confédération afin d'aider aux amortissements et à la modernisation des installations (art.28)
- Création d'une société unique pour le réseau à très haute tension (art.8/30/31)
- Obligation pour les entreprises d'électricité de contribuer à la reconversion et à la formation professionnelle de leurs employés et d'offrir des places d'apprentissage (art.7.3)

Un pays en voie de transition démocratique

Par Denis Müller, Professeur à l'Université de Lausanne

LORS D'UN RÉCENT voyage au Pérou, où j'étais invité à donner une conférence sur l'éthique protestante et la démocratie (le pays compte environ 7% de protestants), j'ai été frappé par le débat politique sur des sujets semblables à ceux qui occupent l'Amérique latine dans son ensemble ainsi que le Mexique et l'Amérique centrale : démocratie, transparence, lutte contre la corruption, injustice sociale et pauvreté, promotion des femmes.

Une femme brigue la présidence du Pérou

Le premier tour des élections de l'ère post-fujimoriste aura lieu le 8 avril prochain. Parmi les nombreux candidats en lice, deux se détachent assez nettement, obtenant dans les sondages chacun plus ou moins 30% d'intentions de vote : Alejandro Toledo, candidat de gauche, qui avait déjà sérieusement menacé Alberto Fujimori lors de l'élection tumultueuse et avortée du printemps 2000, et Lourdes Flores, une femme énergique et dynamique, candidate de l'Alliance nationale de tendance plutôt libérale, voire néolibérale. Si Toledo semble avoir pris l'avantage dans le grand Lima, Lourdes Flores pourrait bien l'emporter au second tour. Elle bénéficiera du soutien des femmes, y compris semble-t-il d'un certain nombre de femmes de gauche, lassées du machisme politique traditionnel du pays. A noter qu'Alan Garcia, qui fut président avant Fujimori de 1985 à 1990, est encore crédité d'un peu plus de 10% de votes ; il joue de manière assez démagogique la carte de la jeunesse, du cybermonde et d'une conception très néolibérale de la globalisation. Contrairement à la candidate principale de la droite, il fait figure d'homme du passé.

Quand à Toledo, qui fait campagne sur le thème de l'emploi et de la lutte contre la corruption, il est assez difficile d'évaluer sa véritable personnalité et son programme. D'une manière générale, la politique péruvienne semble encore dominée, comme c'est aussi le cas dans les pays voisins, par un « caciquisme » davantage attaché au charisme des candidats qu'à leur programme et à leur in-

sertion dans le monde des partis politiques. C'est une des raisons qui donnent à penser que la candidate de l'Alliance nationale pourrait gagner les élections.

Difficile d'oublier la corruption du régime Fujimori

La probable future présidente du Pérou est suspectée par un certain nombre de commentateurs de ne pas se démarquer suffisamment des dix années de la présidence de Fujimori et même d'avoir des accointances avec l'Opus dei, dont un membre éminent, l'archevêque Cipriani de Lima, vient d'être fait cardinal par Jean-Paul II (les évêques du Pérou, de leur côté, ont publié une déclaration remarquable en faveur de la démocratie et d'une éthique politique respectueuse de tous). Mais on peut noter dans le discours de Flores une critique assez ferme de la corruption de l'ère fujimoriste ainsi qu'une certaine volonté de prendre ses distances par rapport aux exactions du numéro 2 du régime de Fujimori, Vladimir Montesinos, en fuite au Venezuela, et des frères Kouri, payés par Montesinos pour déstabiliser la candidature Toledo lors de l'élection de 2000. Les « vladividéos » (sic) – scènes filmées par les services secrets de Montesinos pour prouver la servilité d'interlocuteurs privilégiés (politiciens ou journalistes) – sont l'occasion incessante de commentaires, de caricatures et de publications d'extraits dans la presse péruvienne. Le pays, de toute évidence, ne s'est pas encore remis de la gangrène dictatoriale et de la corruption liées au défunt régime d'Alberto Fujimori, piteusement exilé au Japon et objet d'une demande d'extradition ayant peu de chances d'aboutir.

A Lima, l'information politique passe principalement par deux journaux de bonne qualité, *La Republica*, proche de Toledo, et *El Comercio*, favorable à Lourdes Flores. Les éditoriaux, les billets politiques ou d'humeur et les suppléments culturels y sont d'excellent niveau. De nombreux cafés internet sont remplis jour et nuit. Pour une modeste somme de deux ou trois soles (entre 1 fr. et 1,50 fr.), on peut y naviguer pendant une heure. Quand le tenancier du café

se sent dépassé par nos questions, il appelle au secours une jeune étudiante de quinze ou seize ans, qui nous dépanne en un rien de temps avec le sourire. Le vaste monde chanté par le discours de la globalisation nous paraît plus proche, mais pas forcément destiné à moins d'injustices.

Les meilleurs commentateurs soulignent que l'élection du 8 avril n'en finira pas avec le temps de la corruption. Le Pérou est un pays en voie de transition démocratique, et il lui faudra probablement encore plusieurs décennies pour trouver le chemin d'une culture politique à la fois transparente, équitable et critique.

Engagement moral

Une jeune universitaire péruvienne d'origine quéchua, travaillant à la Chambre de commerce péruvienne-suisse de Lima, et son amie, guide touristique à Arequipa, au sud du pays, nous ont dit leurs espoirs de voir leur pays trouver un meilleur équilibre dans la prochaine décennie et leur confiance dans la culture des femmes. Elles attendent beaucoup des échanges avec la Suisse et avec l'ensemble de l'Europe. Je ne soupçonnais pas que le résultat du vote suisse sur l'initiative des jeunes serait aussi décevant.

Notre ami péruvien, un jeune théologien et historien, retourné dans sa patrie en décembre dernier par « engagement moral » (*compromiso moral*), après cinq ans passés au Mexique, n'a toujours pas trouvé de travail et dépend financièrement de ses parents, domiciliés à Huanacayo, à deux cents kilomètres de Lima, dans la Cordillère des Andes. Chaque dimanche, il prêche devant une trentaine de péruviens très pauvres, dans la campagne au nord de Lima et y trouve ainsi quelques très modestes revenus.

Ensemble, nous avons assisté à une séance de conscientisation politique en faveur du processus démocratique en cours. Un responsable de Transparencia (section péruvienne de *Transparency International*, dont on connaît la lutte mondiale contre la corruption) a signé publiquement un pacte moral avec les formateurs protestants de la jeunesse. Tout un symbole. ■

Les brevets sur les médicaments sont-ils un scandale?

L'Afrique noire manque cruellement de médicaments. Et il reste difficile d'en rendre l'accès abordable. Des solutions pourraient venir de l'OMC.

LES VENTES ANNUELLES de produits pharmaceutiques s'élèvent, à l'échelle mondiale, à plus de 500 milliards de francs (317 milliards de dollars en 2000, selon *The Economist*). L'Asie (hors Japon) et l'Afrique ensemble comptent pour moins de 5% dans ce chiffre astronomique. Inégalité criante et sans surprise.

Il y a sur terre environ 36 millions de personnes infectées par le VIH. La distribution en est tout aussi inégale que celle des ventes de médicaments, puisque 25 millions seuls vivent dans l'Afrique subsaharienne. La facture annuelle des produits pharmaceutiques peut paraître colossale, mais si l'ensemble de personnes infectées par le VIH bénéficiaient du meilleur traitement actuellement disponible, qui coûte au bas mot dix mille dollars par an, cette opération seule s'élèverait à plus de mille milliards de francs.

Un traitement de ce type se fonde sur un système assurantiel solide pour rendre les coûts abordables, un encadrement médical sérieux pour les soins ainsi que de l'eau potable, toutes choses qui font défaut dans les zones les plus touchées par la pandémie du sida. La majorité des pays subsahariens présentent un enjeu économique si insignifiant que le trafic de médicaments, génériques ou non, se fait en zone grise. L'Afrique du Sud (avec quatre millions de personnes infectées) fait exception. Ce pays, c'est deux pays: un pays riche, petit, inséré dans la globalisation, où les firmes pharmaceutiques ont leurs filiales, où la protection par brevet existe, et un pays pauvre, majoritaire, comparable aux autres pays de l'Afrique noire.

Deux voies d'accès

Dès 1997, l'Afrique du Sud s'est dotée d'une loi sur les médicaments flexible, donnant au gouvernement au moins deux voies pour envisager un accès abordable aux médicaments. La première par les «importations parallèles»: si des médicaments de marque peuvent être obtenus moins cher à

l'étranger (par exemple parce que les lois sur les brevets y sont plus souples), l'Etat peut les importer contre l'avis de la firme qui a déposé le brevet en Afrique du Sud. La seconde, c'est la licence obligatoire: si le gouvernement estime un médicament de marque trop coûteux, il peut donner licence à une firme indigène de le produire moins cher, ou bien il peut importer une version générique d'un autre pays.

Licence obligatoire en cas d'urgence

On sait que trente-neuf firmes pharmaceutiques, dont les filiales sud-africaines de Novartis et Roche ont attaqué cette loi. L'enjeu est considérable. D'un côté, le système du brevet est essentiel à l'industrie pharmaceutique pour récupérer les sommes considérables de la recherche (et du marketing). De l'autre, la jeunesse d'un pays meurt faute d'accès aux traitements. Des solutions «libérales» sont proposées, directement avec les pays concernés ou par l'intermédiaire des Nations Unies (projet OnuSida par exemple) où les firmes vendent librement à des prix raisonnables les médicaments nécessaires. Cette solution se dessine probablement pour l'Afrique du Sud, car des entreprises comme Merck ou Bristol-Meyers proposent désormais au gouvernement sud-africain leurs médicaments à des prix défiant celui des génériques.

Une solution plus durable passe par l'OMC. Étonnamment, l'accord de l'OMC sur les «aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce», plus connu sous l'abréviation anglaise TRIPS, dont le but premier est de soumettre tous les pays au système de brevets, a une provision, à l'art. 31, qui permet la licence obligatoire en cas d'urgence. Cet article long et complexe doit être révisé; il stipule par exemple que les médicaments génériques produits sous cette clause ne peuvent s'exporter, ce qui élimine la plupart des petits pays pauvres sans industrie pharmaceutique indigène; il stipule encore qu'en cas de succès de

ces mesures d'exception, celles-ci doivent être supprimées. L'accord TRIPS ne se révisera dans le bon sens que sous la pression, en particulier des ONG. La solution du problème de l'Afrique du Sud en matière d'accès aux médicaments se joue aussi à Genève. *ge*

Sources: *The Economist*, 10 mars 2001. *New England Journal of Medicine*, 15 mars 2001. L'accord de l'OMC sur les droits de propriété (ADPIC/TRIPS) est accessible sur www.wto.org et critiqué (en allemand) sur www.evb.ch/trips-positionspapier.htm. Le «Medicines and related substances control amendment act» sud-africain se trouve sur www.polity.org.za/govdocs/legislation/1997/act90.pdf.

Médecins sans frontières a lancé une pétition électronique pour le retrait de la plainte par les firmes pharmaceutiques sur www.msf.org/petition/international.htm.

Une analyse actuelle du PSS (suite)

POUR COMPLÉTER LE rappel paru dans DP 1463 sur l'analyse de 1964 quant à la composition sociologique du PSS, profitons du lancement prochain d'un mensuel socialiste suisse pour citer quelques chiffres actuels. Ils sont extraits de l'article consacré à ce lancement par la *Werbewoche* (n° 8).

Une enquête de marché a fait apparaître que 31% des membres et des sympathisants ont un revenu élevé et 28% un revenu moyen (celui d'un enseignant, par exemple); 58% des membres et 48% des sympathisants ont une formation scolaire supérieure. Près de 47% des sympathisants ont moins de 40 ans alors que cette proportion est de 27% chez les membres. Le PSS espère qu'une partie du financement du périodique, tiré à 60 000 exemplaires, sera assuré par la publicité. *cfp*